FORUM 81 MARS 2018

## FORUM

Dossier en page 18

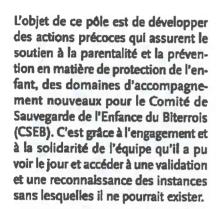
Les mineurs non accompagnés : quel présent, quel avenir ?

CNAPE

LA PROTECTION DE MENFANT

## STRUCTURATION D'UN PÔLE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AU CSEB : RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Par Bennadetto Greday, directrice du Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Enerrois (CNES)



Le travail en réseau est à la base de la réflexion qui a nourri la mise en œuvre des actions développées avec, en premier lieu, les magistrats de la famille du ressort et le chef de service du service de psychiatrie infanto-juvénile. Ce travail débuté en 2012 s'est enrichi de l'inscription dans le réseau d'entraide et d'appui à la parentalité (REAAP) qui rassemble les instances en charge du soutien à la parentalité. Impulsée par la CAF de l'Hérault et la Direction Enfance et Famille, une action de repérage des divers acteurs du territoire a été organisée et mise en place par l'Ecole des Parents et des Educateurs. Cette « cartographie » a été suivie d'une mise en relation des acteurs et du partage d'une meilleure connaissance des actions développées. Pour notre structure, ce repérage a également contribué à cibler plus spécifiquement les besoins non couverts par les acteurs. Il a également permis, par la suite, d'assurer une réorientation plus judicieuse des familles vers les partenaires, dans le quotidien des accompagnements.

Dans une époque de contrainte économique forte, ce dispositif de repérage et de coordination des acteurs nous est apparu comme un levier facilitateur sur lequel nous avons pu appuyer notre travail de réflexion et de mise en œuvre. Le choix d'expérimenter progressivement les actions menées a nécessité la mobilisation et l'investissement des professionnels administratifs, éducatifs, psychologiques et médicaux. Dans un premier temps, nous avons répondu à la sollicitation des magistrats de la famille et élaboré, en concertation avec la fondation des avocats d'enfant de Béziers. un protocole d'audition de l'enfant sur délégation du Juge aux Affaires de la famille.

A ce jour, nous avons réalisé 143 auditions. Elles ont permis le recueil de la parole de l'enfant dans un lieu neutre et une écoute bienveillante par deux professionnelles (une éducatrice spécialisée et une psychologue), qui favorisent l'expression libre de la parole, voire une mise en perspective d'un conflit de loyauté empêchant cette parole. Dans la majorité des situa-

tions, nous avons observé une meilleure acceptation de la parole de l'enfant par les parents.

Nous avons parallèlement ouvert un espace-rencontre, nommé Espace de Maintien du lien, qui accueille actuellement 11 situations. Il est animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée.

En réponse aux constats de la nécessité d'intervention précoce pour éviter la «chronicisation» des problématiques, nous avons créé un service de consultation et d'action familiale (SCAF), qui reçoit des parents et des enfants dans le cadre d'une action de prévention et de soutien à la parentalité. Son objectif est d'accompagner la famille dans un moment de fragilité, voire de crise. Il lui permet de se « poser » et d'élaborer ses propres solutions en bénéficiant de l'accompagnement pluridisciplinaire d'une psychologue et d'une éducatrice spécialisée formée à l'accompagnement de la parentalité. C'est ici, le principe du «double regard» qui garantit la prise en compte holistique de la situation. Le SCAF est, de fait, une sorte de « point-écoute » mobilisable à la demande de la famille. Il travaille auprès des parents et des enfants. dont l'adhésion autorise à cheminer et revenir à un mieux-être global.



Nous observons que les situations orientées récemment relèvent de besoins non satisfalts par les institutions de « droit commun » et ne s'inscrivent pas dans une prise en charge au long cours. Elles bénéficient d'un accompagnement ponctuel suffisant pour éviter la cristallisation de difficultés qui, sinon, amèneraient à une prise en charge plus lourde. L'action de la psychologue garantit la prise en compte des aspects liés au développement psychique de l'enfant et celle de l'éducatrice permet l'ancrage des avancées dans le quotidien des gestes parentaux.

C'est également au sein du pôle de prévention et de soutien à la parentalité que s'inscrit la mission de l'administrateur ad hoc qui accompagne et représente l'enfant dans les procédures judiciaires qui le concernent, principalement lorsqu'un antagonisme existe, ou peut exister, entre son intérêt et celui de ses parents et/ ou de son gardien. Le CSEB est trésorier de la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FENAAH) qui milite pour la formation et la professionnalisation des administrateurs ad hoc.

L'expérience du CSEB se poursuit au travers des actions d'information des instances, des partenaires et des les inégalités et les « pertes de chance » affectent les plus

résolument engagé dans la cause de l'enfant, sur le territoire en

profection de l'enfant, de l'Education nationale, des services de

Le Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrols (CSEB).

familles. Son expertise en protection de l'enfant a été acquise au fil des années et nourrie du partage au sein des comités techniques et des commissions locales.

Dans les boîtes à idées à disposition de nos visiteurs en salles d'attente. nous relevons des messages le plus souvent positifs qui nous poussent à poursuivre dans une dynamique d'ouverture et de construction partagée. Elle témoigne de la réussite de l'engagement militant d'une équipe et d'une gouvernance résolument « pour l'enfant, avec les adultes ».